

EXTRAIT DU REGISTRE

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 14 OCTOBRE 2019

Canton de

CALUIRE & CUIRE

COMMUNE

DE

CALUIRE & CUIRE

Compte rendu affiché le **21 OCT. 2019**

Date de convocation du Conseil Municipal : Mardi 8 octobre 2019

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

N° 2019-70

Président : M. Philippe COCHET

Secrétaire : M. TOLLET

OBJET

MODERNISATION DES
MOYENS DE PAIEMENT -
CONVENTION D'ADHESION
AU SERVICE DE PAIEMENT
EN LIGNE DES RECETTES
PUBLIQUES LOCALES
PAYFIP REGIE

Etaient présents : M. COCHET, M. TOLLET, Mme LACROIX, M. JOINT, M. ROULE, Mme MAINAND, Mme CARRET, M. THEVENOT, Mme ROUCHON, M. COUTURIER (par proc. à M. TOLLET), M. JOUBERT, M. DIALLO, Mme BREMOND (par proc. à Mme LACROIX), Mme CRESPIY, Mme WEBANCK (par proc. à Mme CRESPIY), Mme GOYER, M. CIAPPARA, M. TAKI, Mme BASDEREFF, M. CHAVANE (par proc. à M. ROULE), Mme DU GARDIN, Mme SEGUIN-JOURDAN (à partir du N° 2019-66), M. PETIT, Mme HAMZAOUI (par proc. à Mme MAINAND jusqu'au N° 2019-74 inclus), Mme NICAISE (par proc. à Mme CARRET jusqu'au N° 2019-68 inclus), Mme HAMPARSOUMIAN (par proc. à M. THEVENOT), M. MANINI, Mme BAJARD, M. DUREL, M. MATTEUCCI, M. CHASTENET, Mme CHIAVAZZA, M. PARISI, M. CHAISNÉ (par proc. à Mme ROUCHON), Mme ROQUES (par proc. à M. JOUBERT), M. PAYEN, M. MICHON, Mme FRIOLL, Mme BLACHERE, M. de LESTANG (par proc. à Mme BASDEREFF), Mme PEPIN-GAUDIN (par proc. à M. PETIT)

Etaient absents : Mme LEZENNEC, M. HOUDAYER

PREFECTURE

Accusé de réception

Reçu le

Identifiant de l'Acte :

069 216900340.....



Rapport de : C. TOLLET

En tant que Ville Durable, la Ville de Caluire et Cuire modernise ses moyens de paiement et ses services offerts à la population, afin d'améliorer son efficacité et son accessibilité, en réponse aux besoins exprimés par les Caluirards.

C'est ainsi que dans le prolongement de la mise en place de la régie unique Enfance (intégrant au 1^{er} janvier 2020 les services de la restauration scolaire, l'accueil du matin et Caluire Juniors), la Ville de Caluire et Cuire propose de déployer le dispositif PayFIP Régie, qui offre aux usagers la possibilité de payer en ligne, à tout moment, les sommes dues pour l'usage des services publics gérés en régie.

Ce dispositif particulièrement adapté au recouvrement des créances à caractère régulier comme la crèche, la restauration scolaire, l'accueil du matin..., est intégrable au site Internet de la collectivité.

L'adhésion à ce dispositif améliore par ailleurs l'efficacité du recouvrement par le comptable public des recettes qui y sont éligibles et sécurise les régies municipales, en limitant le paiement par chèques et espèces.

Ce dispositif qui facilite le paiement des usagers en permettant un paiement simple, rapide et accessible, par carte bancaire et par prélèvement SEPA unique, est entièrement sécurisé.

Les coûts de développement, de mise en œuvre et de fonctionnement de la solution PayFIP sont à la charge de la DGFIP. La collectivité adhérente assume quant à elle les coûts relatifs à la mise à jour de son portail, ainsi que le commissionnement carte bancaire en vigueur pour le secteur public local.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

à l'unanimité, par 41 voix pour,

- AUTORISE

Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion régissant les modalités de mise en œuvre et de fonctionnement du service PayFIP Régie et l'ensemble des documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE

Philippe COCHET



TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE **21 OCT. 2019**
LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE

LE MAIRE

Philippe COCHET

